

ANNEXE 2

FICHE DESCRIPTIVE DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS DE KAW-ROURA :

Date de création

13 mars 1998

Superficie et localisation

94 700 hectares sur le territoire des communes de Régina et Roura.

Caractéristiques

Cette réserve est composée pour environ un tiers par une partie de la montagne de Kaw, et pour le reste de la plaine de Kaw, vaste zone humide regroupant mangroves, marais et savanes inondables traversées par des rivières.

La forêt de la montagne de Kaw abrite une très grande biodiversité, tant pour la flore que pour la faune. Elle comporte également un patrimoine culturel et historique (ancienne habitation, roche gravée amérindienne de la montagne Favard).

La plaine de Kaw constitue l'habitat privilégié d'une importante population de caïmans noirs *Melanosuchus niger*, de la plus grande colonie reproductrice de hérons agamis *Agamia agami* connue au monde et de nombreux oiseaux d'eau.

La réserve naturelle de Kaw-Roura est découpée en 4 zones : A (circulation et pêche autorisées, chasse interdite), B (accès interdit), C (circulation, chasse et pêche autorisées), D (chasse interdite, circulation et pêche autorisée).

Le village de Kaw jouxte la réserve, où ses habitants exercent diverses activités (notamment pêche, tourisme ...) et empruntent la rivière pour accéder à la route menant à Cayenne.

Il est prévu qu'un embarcadère soit prochainement créé du côté de la route départementale, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

Les activités touristiques sont exercées par des opérateurs privés, proposant essentiellement des sorties en embarcations en journée ou en soirée pour voir les caïmans. Ces activités sont soumises à l'autorisation du Préfet.

Une activité d'élevage (zébus) a lieu dans les savanes longeant la rivière de Kaw.

La réserve des marais de Kaw-Roura est gérée depuis 2014 par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Guyane dont la convention prend fin le 31 décembre 2021.

Effectif

À la date du 27 avril 2022, le personnel affecté à la réserve est composé de :

1 ETP fonctionnaire : Nicolas Joseph

4 ETP contractuels : Gwenn Quérel (conservatrice), Ronald Joseph-François (chef des gardes), Christian Lewest, Fran De Coster, . Les contrats se terminent tous au 31 décembre 2022.

1 ETP contractuel assistante administrative et financière: Muriel Mariema , fin de contrat 31

décembre 2022.

2 ETP contractuels vacants : 1 ETP de garde et 1 ETP de chargé de mission à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Plan de gestion

Le plan de gestion 2015-2020 de la réserve devra être renouvelé sur la base d'un diagnostic écologique de la réserve et d'une concertation socio-économique avec les acteurs concernés. Le nouveau plan de gestion devra faire l'objet d'une présentation et validation au Comité Consultatif de Gestion et au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Point spécifique sur la réglementation sur le territoire de Kaw :

Le massif de Kaw est le support de plusieurs outils de protection du patrimoine naturel (réserve régionale, réserve nationale, arrêté de Protection des Biotopes). Ces outils, qui couvrent la grande majorité du territoire, ont été mis en place pour cadrer et réglementer les pratiques sur le massif. Leur objectif premier est de veiller à la préservation des milieux naturels fonctionnels et à forte valeur patrimoniale.

Par conséquent, le massif de Kaw bénéficie d'une véritable mosaïque de statuts de protection car chaque zone administrative a sa propre réglementation. Il n'est alors pas évident de s'y retrouver lorsqu'on est usager du territoire. Le diagnostic révèle que l'hétérogénéité des zones réglementées n'est pas clairement définie dans la conscience collective des différents usagers. Des initiatives devront être prises pour pallier ce problème.

Le balisage des zones protégées du massif de Kaw est le premier outil qui rappelle la réglementation et qui permet de se repérer lorsqu'on s'apprête à franchir un périmètre réglementaire. Pour les personnes qui ne sont pas au fait des différents zonages administratifs, il est alors difficile de s'orienter sans ces repères, comme c'est le cas sur certaines portions du territoire. En effet, en dehors de la première moitié de la RD6, il n'est pas aisé de se repérer en l'absence de signalétiques régulières et visibles. Certains panneaux ont été enlevés et d'autres sont détériorés. Dès lors, des infractions sont commises par des chasseurs ou autres usagers qui ne sont pas conscients, ou prétendent ne pas être conscients, des interdictions liées à la zone où ils se font contrôler. Il apparaît alors la nécessité de rendre la signalétique de ces espaces plus visible et compréhensible aux yeux de tous.

La chasse est l'un des usages majeurs du massif de Kaw mais il est difficile d'en définir les contours. En effet, les pratiques de chasse sont diverses (traditionnelles, économiques, vivrières) et il n'existe pas de collectif représentatif de ce groupe d'usagers sur le massif. Bien qu'autorisée et réglementée par arrêté préfectoral dans certains lieux (hors réserves), la chasse n'est pas toujours bien perçue sur ce territoire. La présence d'espaces protégés et l'existence d'une mosaïque réglementaire sur le massif entraînent indirectement de nombreuses « dérives » dans le comportement des chasseurs (braconnage, chasse dans les réserves, dans des lieux privés ou à proximité de zones touristiques).

La cohabitation de la chasse avec les autres catégories d'usages, notamment le tourisme, est souvent décrite comme étant conflictuelle, notamment avec les opérateurs touristiques.

Le zonage complexe (administratif et réglementaire), les usages variés (tourisme, chasse, cueillette, ...) et la difficulté à coordonner les actions de contrôle et de répression rend la situation complexe et difficile à gérer.

L'association Trésor a été mandatée en 2020 pour réaliser un état des lieux sur le massif de la montagne de Kaw et rédiger une stratégie de territoire sur ce massif. Des éléments (notamment des

fiches actions) sur ces problématiques ont été identifiés dans cette stratégie. Ces éléments sont disponibles sur demande auprès de florence.lavissiere@developpement-durable.gouv.fr